

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2012**

Présents: M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO,

Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK, M. GUEGUEN,

M. OUEDRAOGO.

Absents: Mme LEJUEZ, M. TRAORÉ, M. CAFFIER

Pouvoirs: Mme OFFROY pouvoir à M. GAYAUDON

Mme MARCOU pouvoir à M. TSARAMANANA M. BRULFERT pouvoir à Mme AUDRAIN

Mme CHADRON pouvoir à M. FABRIANO (point 1)

Mme TENG pouvoir à Mme BELLILI M. CHENON pouvoir à M. CHEVALIER

Mme ANGIBAULT pouvoir à Mme CHAFFARD Mme PRADAYROL pouvoir à M. GUEGUEN Mme BOURHIM pouvoir à M. OUÉDRAOGO

Administration: M. LEGASA, Directeur Général des Services

Mme SAMUELIAN, Directrice du Cabinet du Maire

M. GENESTE, Directeur Général Adjoint

M. PINON, Directeur Financier

Secrétaire de séance: M. YAHOUÉDÉOU, assisté de Mme TARNAUD Katia

La séance est ouverte à 20 heures 50 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

M. GAYAUDON annonce que le quorum est atteint (17 élus présents, et 9 élus ayant donné pouvoir) et propose le secrétariat de séance à M. YAHOUEDEOU, qui l'accepte.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

- M. ZEMANEK indique qu'il ne prendra pas part au vote car il n'a pas assisté à ce Conseil Municipal.
- M. GUEGUEN souhaiterait que les comptes-rendus soient envoyés plus rapidement.
- M. GAYAUDON propose de soumettre à approbation deux comptes-rendus lors du prochain Conseil Municipal.
- M. GUEGUEN fait remarquer que ce compte-rendu évoque les problèmes de Castorama. Il souhaiterait connaître l'état de la situation actuelle.
- M. GAYAUDON propose d'évoquer ce point à la fin du Conseil.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.

VOTE:

25 POUR:

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIERES, M. BALLUET, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. GUEGUEN, M. OUEDRAOGO.

Ayant donné pouvoir: Mme OFFROY, Mme MARCOU, M. BRULFERT, Mme CHADRON, Mme TENG, M. CHENON, Mme ANGIBAULT, Mme PRADAYROL, Mme BOURHIM.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

II – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur: M. LE MAIRE

Le débat d'orientations budgétaires a été abordé en commission finances et par le bureau. Ce débat doit être réalisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et permet de développer les grandes lignes de l'utilisation du budget. Il s'agit avant tout d'un échange, ce débat n'étant pas soumis au vote.

LE CONTEXTE

Le contexte international et national

Après une crise financière en 2008, provoquant un repli de l'activité économique dans les pays développés, cette dernière ne redémarre que lentement et au prix d'un très lourd endettement public. En Europe, la crise de la dette souveraine menace cette reprise. Partout, la hausse du chômage et l'accès plus difficile au marché du crédit limitent les perspectives de croissance.

Parallèlement, la crise financière a replacé au cœur du débat public la surveillance du secteur bancaire et financier. Les grands principes de la nouvelle régulation financière ont été posés en avril 2009 lors du sommet du G20 de Londres. Il s'agissait de renforcer les exigences en matière de capital et de faire en sorte de diminuer les prises de risques excessives des établissements financiers. Leurs mises en pratique furent constatées par la signature des accords de Bâle III. Les objectifs de ces accords, qui sont l'introduction de deux ratios de liquidité (le LCR, Liquidity Coverage Ratio – capacité de résistance des banques à un choc de liquidité majeur – et le NSFR, Net Stable Funding Ratio – ratio de liquidité à un an), vont obliger dorénavant les emprunteurs à payer plus cher leur crédit parce que ces ratios vont rendre les engagements à long terme plus coûteux pour les banques. L'impact direct pour les collectivités locales, c'est un crédit plus rare à un coût plus élevé.

En 2011, la France connaît une seconde phase de la crise, qui est la plus importante depuis 1945. Le pays garde une croissance « molle », avec un Produit Intérieur Brute (PIB) qui progresse seulement de 0,3 %. C'est le résultat d'un arrêt du stimulus budgétaire en 2010 (plan de relance par exemple), et de la mise en place d'une politique restrictive en 2011 pour satisfaire aux règles budgétaires européennes. La forte augmentation de la dette et du déficit des administrations publiques en est la traduction sur les finances publiques.

Les prévisions de croissance publiées par l'Insee pour 2012 posent à nouveau la question de la capacité de la France, plus que jamais soumise à la pression des agences de notation, à respecter ses engagements d'assainissement budgétaire en proposant une croissance nulle.

L'inflation moyenne constatée sur l'année 2011 est de 2,1 %.

Enfin, la Loi de Finances 2012 apporte son lot de réformes qui ont une incidence majeure pour le territoire du Val d'Europe. Il s'agit de la réforme du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) et surtout de la création, annoncée dans la Loi de Finances 2011, d'un Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), au niveau national. Les mécanismes de ce fonds sont posés par la Loi de Finances 2012. Ils permettent de déterminer quels seront les territoires prélevés et pour quels montants. Profondément amendés par le débat parlementaire, notamment pour réduire l'impact du double prélèvement pour les territoires les plus riches (le Val d'Europe en fait partie), leur mise en place entraîne une nouvelle dépense obligatoire sur notre territoire. L'élément nouveau, en comparaison du FSRIF qui n'est payé que par les communes (c'était le cas des cinq communes membres du SAN l'année dernière), est que le SAN sera aussi contributeur de ce nouveau fonds de péréquation.

Le contexte local

Dans ce contexte, les orientations du budget 2012 s'adaptent aux réalités économiques et budgétaires exposées précédemment. Elles intègrent également l'étude prospective réalisée et présentée en Commission Finances. Cette étude confirme notamment la nécessité de poursuivre l'effort de gestion par une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, les orientations du budget 2012 restent fondées sur nos engagements et notre programme de mandat. Ce budget s'inscrit dans une logique de poursuite des actions menées et des services proposés aux Serrissiens. Il porte aussi l'ambition de pouvoir accompagner de nouveaux développements et projets pour un avenir qui doit rester dynamique et serein.

Le contexte local propre à Serris pour l'élaboration du budget se caractérise par la prise en compte des développements de son territoire, qui se définit par :

- en matière d'habitat, la livraison de 133 logements en 2011 (fin de phase III) ;
- en matière d'équipements réalisés par le SAN et remis en gestion à la commune de Serris, l'ouverture en 2011 du deuxième gymnase, l'ouverture d'un accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse en 2012 ;
- en matière d'équipements réalisés et gérés par l'Etat ou d'autres collectivités, l'ouverture au printemps 2012 du centre nautique intercommunal à Bailly-Romainvilliers (dont il faudra tenir compte pour le budget transport), et l'ouverture de l'Hôpital de Marne-la-Vallée à Jossigny.

Ainsi, ce budget doit aussi préparer l'accueil des nouveaux habitants sur l'année en cours et les années futures.

Le nouveau Projet d'Intérêt Général (PIG), signé en septembre 2010 avec une phase de développement, appelé Phase IV, devrait se concrétiser à Serris par :

- plus de 1 100 logements à réaliser d'ici 2017 ou 2022 au plus tard, soit 150 à 200 logements par an avec la livraison, dans le cadre de l'avenant 9 à la phase III signé cette année, de 356 logements entre 2015 et 2017 ;
- la confirmation de la création de la ZAC du Couternois avec ses 67 hectares d'activités dont les premières livraisons sont envisagées pour 2015.

Ces deux éléments s'inscrivent dans une vision de continuité de développement. Il existe une corrélation directe entre le développement résidentiel (qui demande des services et des dépenses) et l'apport d'activités (qui apporte du travail et des ressources). Ces orientations ont aussi été définies dans le cadre d'un maintien certain de la gouvernance de notre territoire jusqu'en 2014 eu égard aux dernières réflexions du SAN du Val d'Europe sur l'avenir de sa gouvernance et sur l'évolution de notre intercommunalité.

Ces orientations budgétaires ont été construites dans le cadre de la gouvernance actuelle, celle-ci pouvant éventuellement évoluer dans les années à venir.

LES ORIENTATIONS PROPOSEES

La continuité:

Maintenir des services publics de qualité, accessibles au plus grand nombre et soutenir la vie locale

Maintenir une offre de service public large et diversifiée pour répondre aux besoins de la population.

Maintenir, comme en 2011, le prix à euro constant de tous les services municipaux et procéder à une revalorisation mesurée pour certains d'entre eux.

Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires, soit à hauteur des sommes versées en 2011.

Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.

Poursuivre notre politique de préservation du patrimoine et de développement d'équipements

Maintenir (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.

Préserver le bâti de la Ferme des Célestins.

Obtenir les engagements de subventions régionales et ainsi préserver le patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Commune) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture. Le dossier semble aujourd'hui bien avancé et la ville s'est donné les moyens de compléter la subvention de la Région.

Poursuivre la réalisation de notre Agenda 21.

Des moyens complémentaires pour :

Le lancement de la refondation du Projet Educatif Local associant l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire (services municipaux, associations, écoles, collège, lycée...).

Optimiser le fonctionnement de l'administration au service des habitants et des usagers.

Renforcer, si besoin, les moyens mis à disposition de l'Epicerie Solidaire et sa subvention financière, dont l'action est plus que jamais nécessaire.

Augmenter la surface d'accueil du centre de loisirs « Les P'tits Loups ».

Les conditions :

Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créatrices d'emplois et génératrices de revenus fiscaux, pour équilibrer ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.

Rester exigeant avec nos partenaires sur les conditions nécessaires au développement harmonieux et durable de la commune.

Assurer l'amélioration continue de la gestion des services qui, pour 2012, consistera à rendre notamment plus performant le service Maëlis.

Limiter le besoin d'emprunt pour limiter la charge financière.

L'ensemble des orientations 2012 se finançant sans augmentation des taux communaux de la fiscalité locale.

DECOMPOSITION CONCRETE DU BUDGET

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 11 468 000 euros pour 2012 pour 11 356 000 euros en 2011. Elles progressent de 112 000 euros, soit 1 % en 2012. Ces recettes comprennent notamment la fiscalité directe locale, estimée à un peu plus de 6 millions d'euros, soit une augmentation de 1,7 %. S'y ajoutent les droits de mutations et les dotations globales de fonctionnement, qui représentent la somme versée par l'Etat pour un service rendu par la commune. Son montant ne cesse de baisser. La dotation de coopération du SAN devrait rester stable, à environ 920 000 euros. La commune ne sera vraisemblablement pas éligible à la dotation de solidarité.

Les subventions de la CAF et du Conseil Général sont estimées à 1,120 million d'euros. Les produits des services augmentent de 11,7 %. Le prix du service est stable mais le nombre d'utilisateurs a augmenté, notamment pour la restauration scolaire. La ville ne limite pas les repas et cela représente une augmentation des charges. Des économies sont réalisées par une meilleure gestion des services, par exemple une optimisation de l'occupation des structures de la petite enfance.

L'équilibre budgétaire est atteint en utilisant des réserves liées à des excédents successifs. Cette réserve est alimentée ou utilisée selon les années mais elle a tendance à diminuer. Pour déterminer son montant et construire le budget 2012, il est essentiel de réaliser un bilan de l'année 2011. L'année 2011 est bouclée et il est aujourd'hui possible d'estimer les résultats de fin d'année. Il apparaît que fin 2011, la commune devrait posséder un fonds de roulement de 2 millions d'euros. Ce fond était de 2,4 millions d'euros l'année précédente et il baisse malgré l'augmentation sensible de l'imposition, qui a généré de nouvelles recettes.

Ce résultat est favorable car le montant du fonds de roulement avait été estimé à 1,75 million d'euros fin 2011. Cette différence s'explique par une maîtrise des dépenses et d'autres éléments positifs. L'année 2012 va débuter avec un fonds de roulement significatif qui permet d'assurer l'équilibre en fonctionnement. En 2012, le budget alloué au service (personnel inclus) devrait atteindre 10 858 000 euros, ce qui représente une hausse de 1 %. Le budget total des ressources humaines devrait augmenter de 1,2 % pour atteindre 6 897 000 euros. Le budget de fonctionnement total serait identique à celui de 2011 avec 12 000 000 euros. Le montant des dépenses est supérieur à celui des recettes, c'est pourquoi l'utilisation du fonds de roulement est nécessaire pour boucler le budget.

Pour mémoire, le cabinet Michel Klopfer préconisait une augmentation de 1,75 % pour les dépenses de personnel et de 1,7 % pour les charges à caractère général. Ces éléments ont été intégrés dans le budget. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est réalisée par une meilleure gestion des moyens humains et logistiques mis à la disposition des services, le passage à taux fixe de la dette en juin 2011 et la non-mobilisation d'emprunts nouveaux en 2011. De plus, la loi de finance 2012 qui réforme les FSRIF instaure une augmentation du nombre de communes qui cotisent. Cette mesure conduit à une diminution de la participation de Serris. De plus, 70 % des prélèvements du FPIC sont pris en charge par le SAN Val d'Europe. Au total, la participation en 2012 baisse de 71 600 euros par rapport à 2011.

L'épargne brute dégagée serait de 76 000 euros. Toutefois, en incorporant les annuités de la dette (260 000 euros) et les dotations aux amortissements, l'épargne nette devient négative à - 554 000 euros. Seule l'utilisation du fonds de roulement permet de boucler le budget. Fin 2012, le fonds de roulement devrait se chiffrer à 1 446 000 euros.

Le budget de dépenses d'investissement devrait atteindre 1,5 million d'euros, hors restes à réaliser. Il comprend :

- l'annuité de la dette en capital : 260 000 euros ;
- les dépenses en investissements dits récurrents (par exemple le remplacement d'un lave-vaisselle ou d'un projecteur) : 400 000 euros ;
- le projet informatique : 125 000 euros ;
- les dépenses d'investissement pour la réalisation de l'Agenda 21 : 100 000 euros ;
- les travaux de gros entretien, en partie subventionnés par le SAN : 200 000 euros ;
- le contrat régional portant sur les travaux à la ferme des communes : 120 000 euros d'études. En 2013, la ville devra assumer les travaux ;
- l'entretien courant de la Ferme des Célestins : 98 000 euros.

Pour assumer ces investissements, la ville empruntera 700 000 euros. Actuellement, l'encours de la dette est de 1 600 000 euros contre 1 800 000 en 2010. Le pourcentage est faible comparé aux autres communes. Toutefois, les dépenses sont supérieures aux recettes et la ville doit faire appel au fonds de roulement. C'est pourquoi il faut limiter les charges.

Le débat présenté repose sur deux grands axes : maintien des services et développement équilibré entre le résidentiel et l'activité économique, le tout sans augmentation du niveau d'imposition.

M. CHITRIT souhaite tout d'abord conforter la philosophie défendue par M. le Maire. Toutefois, la ville est prise dans un contexte d'intercommunalité et certains éléments débattus lors du débat d'orientation budgétaire 2011 n'ont pas été suivis d'effets, aussi bien dans les actes que dans les paroles des autres membres de l'intercommunalité. Alors que le débat d'orientation budgétaire est ambitieux, M. CHITRIT ressent un certain fatalisme à accepter ce que d'autres imposent à la ville. Le contexte économique pose problème et l'Etat va réduire sa dotation globale, sachant que 25 % de la dette de l'Etat repose sur les collectivités territoriales. En conséquence, le pilier urbanistique est en perte de vitesse. Depuis la signature du PIG, la construction de logements s'est inscrite dans une dynamique assez équilibrée avec une inflation de l'activité économique et touristique. Ces éléments ont structuré le territoire mais, en 2011 et 2012, M. CHITRIT constate un déficit d'initiatives permettant le passage du logement social vers l'accession sociale. Serris est la seule commune du SAN à s'être engagée dans ce type de projet.

Malgré cette exemplarité, les partenaires de Serris imposent leur vision futuriste du territoire. Lors des vœux de l'EPA ou du SAN et à la dernière séance de la commission d'aménagement et d'urbanisme, il est apparu que le pouvoir a changé de main, malgré le combat des élus de la ville. Les intérêts de Serris sont malheureusement différents de ceux des autres communes du SAN et chacun cherche à défendre ses intérêts. Par exemple, Bailly a présenté la piscine comme étant la sienne et n'a pas du tout évoqué l'intercommunalité. Or, il s'agit bien d'un projet intercommunal et un élu de Serris chargé du sport s'est battu pour ce projet. Dernièrement, M. CHITRIT a entendu parler d'une réflexion sur le PLU intercommunal. Il a été imposé par la loi Grenelle pour 2013 mais préfigure d'une certaine façon l'arrivée de la commune unique. Les discussions sur le projet d'agglomération ont été effacées par le débat autour de la commune unique. De plus, le développement du quartier de la Motte est en suspens car le SAN n'a fourni aucune garantie malgré le combat des élus. Le développement des éco-quartiers est au point mort. La salle des fêtes, un projet phare pour la ville, est une fois de plus repoussée aux calendes grecques alors qu'elle était prévue pour 2012 sur le débat d'orientations budgétaires 2011. La mutualisation des services n'avance pas et le SAN répond systématiquement qu'elle sera prise en compte dans la commune unique. Pourtant, les services pourraient être mutualisés sans la création d'une commune unique.

Sur le plan économique, les axes se développent selon la volonté d'une main malicieuse gouvernée par l'EPA et Disney. La ZAC du Prieuré commence à accueillir quelques activités mais ces implantations sont difficiles et longues. Il a fallu par exemple plus d'un an de négociations pour l'implantation de La Grande Récré et les élus ont dû taper du poing pour que le projet aboutisse. Au même moment, Montévrain et le périmètre de l'EPA se développent. Dernièrement, un entrepreneur s'est intéressé à la

ZAC du Couternois. Il s'agit d'une entreprise qui a emporté un prix sur un parc à énergie positive aux environs d'Aix-en-Provence. Après lui avoir affirmé qu'à Serris, il ne pourrait s'implanter que face à Castorama, l'EPA lui a fait visiter d'autres zones à Bussy et Montévrain. M. CHITRIT s'interroge sur ce comportement, d'autant plus que deux enseignes (Castorama et Cosco) se sont récemment implantées en limite du territoire. Pourtant, des terrains sont toujours disponibles sur les ZAC du Prieuré et du Couternois.

Sur la question de la fiscalité, M. CHITRIT souligne qu'elle a été augmentée l'an dernier pour maintenir les services mais que la recette supplémentaire a servi à alimenter le fonds de roulement. Or un fonds de roulement n'est qu'un stock épuisable. Aujourd'hui, les dotations baissent, les dépenses de fonctionnement augmentent, le SAN semble absent sur le développement économique, il n'existe aucune prospective à trois ans et aucun outil de pilotage. L'idée d'une pépinière a été abordée en rapport avec la programmation sectorielle mais les entreprises intéressées se sont vues répondre que la pépinière était réservée aux entreprises de très haute technologie. Ces éléments font émerger des questions et il semblerait que cette gestion au fil de l'eau est dictée par le SAN.

Il faut lutter contre cette fatalité en pensant à l'avenir tout en continuant à gérer le quotidien. Or la voix de Serris ne se fait plus entendre, malgré les enjeux importants. M. CHITRIT craint que les finances de la ville ne se détériorent alors que la production de logements va inexorablement augmenter. Pour remédier à ce problème, il formule quelques suggestions :

- geler les dépenses de fonctionnement en temps de crise au lieu de les augmenter de 1 %. Personne ne sait ce que réserve l'avenir. La taxe professionnelle a été remplacée par une taxe totalement maîtrisée par le SAN.
- redéployer les compétences dans les services ;
- développer la mutualisation des services, qui constitue un préambule de base du fonctionnement de l'intercommunalité;
- renforcer et accélérer la mutualisation intercommunale, par exemple en lançant des chantiers sur la cantine scolaire et les travaux d'entretien.
- remettre à plat les subventions aux associations en redéfinissant les critères.

Pour terminer, M. CHITRIT estime que la ville doit se montrer exigeante avec ses partenaires. Oublier d'inviter les élus aux vœux de l'EPA est représentatif d'un certain état d'esprit. Il est toutefois simpliste d'accuser les services de facon générale, certains agents de l'EPA étant très efficaces.

M. GAYAUDON remercie M. CHITRIT de son intervention mais estime que certains propos sont exagérés.

M. GUEGUEN partage certaines idées évoquées par M. CHITRIT. Il s'interroge sur l'existence d'un excédent cumulé de 2 millions d'euros. L'augmentation de l'imposition en 2011 a rapporté 1 million d'euros, qui se retrouve dans cet excédent. Il est regrettable que les impôts alimentent cet excédent alors qu'ils pourraient être utilisés pour maintenir et renforcer des services. Outre cette interrogation, M. GUEGUEN souhaite que la commune se positionne beaucoup plus fermement face au SAN. Il ne partage absolument pas la vision du Président du SAN et ajoute que les répartitions du SAN ne sont pas équitables sur les projets de budget 2012. Serris fait des efforts et gère correctement son budget alors que d'autres communes qui se montrent moins vigilantes reçoivent des subventions exceptionnelles de plusieurs millions d'euros. Le combat se situe au niveau de l'intercommunalité. De nombreux services pourraient être mutualisés sans avoir besoin d'entrer dans une commune unique. C'est par exemple le cas du sport et de la culture. L'ancien Président du SAN partageait cette vision et aujourd'hui, Serris doit initier la mutualisation de ces services car cet objectif n'est pas partagé. Les élus de l'opposition constatent une gestion rigoureuse et saine de la ville mais il faut se battre beaucoup plus fermement au niveau du SAN. Il est inacceptable de voir par exemple un club de sport stopper son entraînement sur un terrain payé par le SAN car il risquait d'abîmer la pelouse. Comme l'a souligné M. CHITRIT, la

commune doit rester fidèle à sa logique d'aménagement. La commune de Serris n'est pas endettée alors que le SAN l'est à hauteur d'environ 140 millions d'euros.

M. GAYAUDON demande si d'autres élus souhaitent intervenir.

M. RICHARD fait remarquer que la mutualisation est un thème abordé depuis longtemps par Serris mais que les actions tardent à être mises en place. Il pense que la mutualisation passe notamment par un travail commun autour du plan local d'urbanisme. Le passage à la commune unique permettrait de franchir certaines étapes.

Par ailleurs, M. RICHARD indique que Mme OFFROY lui a demandé de bien vouloir lire en séance en son nom un document concernant le débat d'orientations budgétaires et son positionnement sur le développement durable et la prévision d'investissement sur l'Agenda 21. Il en donne lecture.

« La loi du 12 juillet 2010 oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à présenter un rapport sur le développement durable des politiques publiques. A Serris, comme vous pouvez le comprendre, cette obligation ne nous concerne pas mais il m'a paru intéressant de dresser un bilan succinct de notre Agenda 21 présenté l'an dernier et d'évoquer ses perspectives en 2012. Avant tout, je vous rappelle que lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2011, il avait été acté la mobilisation d'une enveloppe de 300 000 euros annuels à consacrer dans un premier temps dans l'investissement ce qui, mécaniquement, favoriserait des économies et permettrait une marge de manœuvre progressive en fonctionnement. Cette prévision a été revue à la baisse en 2012 en raison de fortes tensions budgétaires connues à ce jour, nous obligeant ainsi à une gestion extrêmement prudentielle. Cette révision à la baisse de deux tiers des investissements ne doit pas être considérée comme un repli face à l'adversité mais au contraire, doit être un moyen de mieux adapter, mieux ajuster et rendre encore plus performante la maîtrise de nos dépenses, moins dans sa forme comptable mais davantage dans l'aspect comportemental. Lorsque de nouvelles façons de penser et d'agir s'imposent, la question du coût vient parfois annuler les grands engagements qui se retrouvent du coup ramenés sur le plan de l'accessoire ou du superflu pour parer au plus courant ou au plus urgent. Et pourtant, malgré la crise financière qui secoue le monde, l'urgence écologique existe toujours. Et à Serris, nous ne l'oublions pas. Un effort encore plus soutenu de sensibilisation au développement durable sera à poursuivre. Cela demande plus de temps, plus d'énergie à mobiliser de façon plus structurée et une implication plus forte de tous les élus. Les moyens financiers ne doivent pas nous dispenser du principe de responsabilité vis-àvis de nos enfants et vis-à-vis de la planète.

Le bilan

2011 a été l'année de la présentation de notre Agenda 21 portant sur la période de 2011 à 2017. Année de lancement qui a vu la poursuite d'une démarche déjà bien engagée de façon sporadique au travers d'actions diverses et variées et la généralisation de notre première action pilote : la gestion différenciée. Année de lancement aussi qui a vu le lancement d'une nouvelle méthode de travail à l'aide de fiches actions, véritables feuilles de route techniques et administratives qui seront désormais la référence stratégique dans l'accompagnement de nos politiques publiques. Année de lancement encore qui a vu la mise en œuvre de méthodes de suivi et d'évaluation garantissant la fiabilité et la pérennité de notre programme d'action. Enfin, année de lancement qui a vu la validation et l'application par tous les agents de la charte éco-citoyenne, somme de toutes les pratiques professionnelles exemplaires et vertueuses à valoriser vis-à-vis de la société civile.

2012, quant à elle, sera l'année de la mise en place d'un programme de modulation de l'éclairage public suite au diagnostic réalisé et présenté cette année. 2012 sera également l'année de la promotion des déplacements doux et alternatifs, tout d'abord avec le lancement des travaux pluriannuels de réseau intercommunal de pistes cyclables et la poursuite de la réflexion sur la mise en place d'un jalonnement cyclable et l'implantation progressive d'aires de stationnement de vélo réparties sur l'ensemble des

équipements publics. La commune va ainsi pouvoir achever son propre réseau cyclable. Le plan de déplacement administratif, autrement appelé PDA, sera lancé à l'étude et les plans de déplacement d'entreprise (PDE) seront évoqués avec les principaux partenaires économiques dans le but de créer une synergie avec les projets de plan déplacement d'entreprise et sur les nouveaux services à la mobilité. Le projet de pédibus sera de nouveau abordé avec les acteurs concernés et, enfin, la semaine du développement durable sera consacrée aux transports et aux déplacements.

Enfin, l'année 2012 est l'année de la mise en place généralisée du tri sélectif dans les bâtiments communaux. 2012 verra les efforts de dématérialisation s'intensifier. 2012 verra aussi le projet de plan éducatif local démarrer et, enfin, 2012 verra l'épicerie solidaire poursuivre son action grâce à au soutien de la collectivité. »

- M. YAHOUEDEOU estime que la question du SAN est un « serpent de mer » et que, si M. BALCOU assistait à ce Conseil, il penserait que Serris se dirige vers la commune unique. M. YAHOUEDEOU comprend les craintes des élus. Depuis le début du mandat, les élus ne cessent de parler du SAN ; ils se sont battus mais ne sont toujours pas satisfaits.
- M. GAYAUDON propose de réunir tous les élus pour débattre des questions de gouvernance. Il organisera ensuite une réunion où seront conviés habitants et élus. Tous les points de vue sont légitimes ; il faudra en discuter pour forger la réflexion et voter sur la question. Les habitants doivent également pouvoir exprimer leur opinion après avoir été objectivement informés. M. GAYAUDON souhaite revenir sur le débat des finances et rappelle que l'augmentation de l'imposition était nécessaire au maintien du niveau des services suite à la baisse des dotations de l'Etat provoquée par une diminution artificielle du nombre d'habitants. Le fonds de roulement n'est que la conséquence de la différence entre les recettes et les dépenses. Ce fonds de roulement est disponible grâce à une politique précautionneuse menée les années précédentes. M. GAYAUDON est plus positif sur l'avenir que certains élus et pense que l'implication des élus permettra à la ville de continuer à se développer et d'être un lieu où il fait bon vivre.
- M. GUEGUEN constate l'existence d'un excédent de 2 millions d'euros. Sans augmentation de la fiscalité, le fonds serait passé à 1 million d'euros.
- M. GAYAUDON rappelle qu'entre début 2011 et 2012, le fonds de roulement est passé de 2,4 millions à 2 millions d'euros. Il a donc été largement utilisé.
- M. GUEGUEN estime que la commune de Serris aurait pu différer la hausse de l'imposition. Toutefois, il reconnaît que la commune de Serris montre l'exemple d'une gestion rigoureuse et pense que la commune unique ne serait pas une bonne chose.
- M. GAYAUDON propose de poursuivre ultérieurement ce débat sur la commune unique.

III – AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Arrivée de Mme CHADRON à 21h00.

Rapporteur: M. ZEMANEK

Etant donné que le budget 2012 de Serris sera voté au 31 mars 2012 au plus tard et que certaines opérations d'investissement doivent démarrer avant le vote du budget primitif pour être menées à leur terme dans les délais requis, il convient d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 930 850 euros, soit 25 % des dépenses votées pour le budget primitif 2011. Ces dépenses doivent être reprises lors du vote du budget 2012.

VOTE:

- 22 POUR :

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK.

Ayant donné pouvoir: Mme OFFROY, Mme MARCOU, M. BRULFERT, Mme TENG, M. CHENON, Mme ANGIBAULT.

- 4 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme BOURHIM

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

IV – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET «MIXITE ET RESPECT ENTRE FILLES ET GARÇONS» DU COLLEGE MADELEINE RENAUD

Rapporteur: M. CHEVALIER

Tous les ans, le collège Madeleine Renaud demande une subvention pour reconduire les actions proposées par l'association Olympio auprès des élèves dans le cadre de l'éducation à la mixité et à l'acceptation des différences entre filles et garçons. Cette année, le projet est intitulé « Tchao Tarzan » et fait partie intégrante du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). Il concerne les cinq classes de niveau 4^{ème}.

Le coût de cette intervention s'élève à 816 euros. La Commission Sport et Jeunesse du 14 décembre 2011 a émis un avis favorable à cette demande et propose un versement d'une subvention de 500 euros.

VOTE:

- 25 POUR :

M. GAYAUDON, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. ZEMANEK, M. GUEGUEN, M. OUEDRAOGO.

Ayant donné pouvoir: Mme OFFROY, Mme MARCOU, M. BRULFERT, Mme TENG, M. CHENON, Mme PRADAYROL, Mme BOURHIM, Mme ANGIBAULT.

1 CONTRE:

Mme SOLIMAN

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

V – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'IMPRESSION N°AO 2010-09 POUR LES LOTS 1 A 4

Rapporteur : M. BALLUET

Un marché en appel d'offres relatif aux services d'impression a été passé en 2010. Ce marché a été alloti en cinq lots :

- lot n° 1 : impression (offset et numérique) du journal municipal *Le Serrissien*, de brochures diverses, guides, documents administratifs, invitations, flyers ;

- lot n° 2 : impression de l'agenda guide de la ville de Serris ;
- lot n° 3 : reprographie ;
- lot n° 4 : impression numérique grand format 1 (panneaux et plans) ;
- lot n°5 : impression numérique grand format 2 (bâches et kakemonos).

Ce marché prévoyait que la révision des prix pour les lots 1 à 4 s'effectue par référence à des indices définis par l'INSEE. Suite à la rénovation en continu des branches, la série 1558548 (identifiant : 001558548) issue de la branche papiers et cartons est arrêtée. Les parties se sont rapprochées et ont convenu de rédiger le présent avenant n°1, afin de définir les conditions de la poursuite de la variation des prix.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché n°AO 2010-09, relatif aux services d'impression.

- M. CHITRIT souhaiterait connaître l'assiette de base du prix indexée du nouvel identifiant qui permet de connaître le prix définitif. Ces chiffres seraient plus représentatifs que des indices.
- M. BALLUET ne connaît pas ces chiffres mais les fournira plus tard.
- M. GAYAUDON précise qu'il existe un mode de calcul initial permettant de faire varier les prix. Cette formule mathématique, assez complexe, a été modifiée car elle n'est plus adaptée à la réglementation européenne.
- M. CHITRIT estime qu'il aurait été intéressant de connaître ces éléments. Il s'étonne que la commission des finances n'ait pas été informée.
- M. GAYAUDON demande aux services si l'ajournement poserait problème.

Celui-ci ne poserait pas de difficulté.

- M. OUEDRAOGO demande le terme du marché et le coût correspondant à la variation du prix.
- M. GAYAUDON propose que le point soit abordé plus précisément à la prochaine commission finances puis présenté une nouvelle fois au Conseil Municipal.
- M. OUEDRAOGO constate que le marché concerne les publications et demande si les communications peuvent être dématérialisées.
- M. GAYAUDON indique que le site internet et les panneaux informatiques permettent de dématérialiser certains éléments.
- M. OUEDRAOGO estime qu'Internet permet de dématérialiser et de réduire le coût des publications. Il pense que les médias et les nouveaux moyens de communication permettent de diminuer l'utilisation de papier.
- M. GAYAUDON partage son point de vue, mais estime qu'il s'agit d'une situation à terme. Aujourd'hui, le livre électronique n'est pas généralisé et le papier est encore beaucoup utilisé. La ville s'engage dans la communication dématérialisée et a par exemple envoyé la majorité des cartes de vœux en format numérique. Toutefois, le format papier reste indispensable pour certaines personnes qui ne peuvent pas accéder facilement aux ressources numériques et pour qui le format papier représente une facilité.

M. GAYAUDON propose, en tant que Président de séance, de reporter ce point au prochain Conseil municipal après un passage en commission des finances et propose de passer au point suivant.

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

VI – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE DE SERRIS

Rapporteur: M. RICHARD

Il est demandé aux élus d'autoriser la reconduction pour la troisième fois de la convention portant sur les frais de la médiathèque. Lors de la construction de la médiathèque, la gestion n'était pas assurée par le SAN et aucun comptage spécifique des fluides n'a été instauré. Depuis le début de la mise en exploitation de la médiathèque, les frais pour l'eau, le chauffage et l'électricité sont répartis au prorata de la surface. Ils représentent environ 7 200 euros en année pleine.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII- DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SEGECE EN 2012

Rapporteur: M. LE MAIRE

La Ségécé a fait une demande de dérogation au repos dominical auprès de la Direction Départementale du Travail pour une partie de son personnel (directeur de centre, responsable des services techniques, responsable marketing du centre, assistante de centre) concernant les cinq dimanches travaillés autorisés par le Maire pour l'année 2012. Cette autorisation est délivrée, entre autres, après avis du Conseil Municipal. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette demande de dérogation.

M. CHITRIT rappelle qu'il s'agit de la deuxième demande de dérogation présentée au Conseil. Accepter cette demande permettrait d'assurer le bon fonctionnement du centre commercial mais M. CHITRIT souhaiterait que cette demande soit conditionnée à une vraie politique de gestion des flux de véhicules pendant les soldes et les ouvertures du dimanche. Ce sujet a été abordé en 2009 et la Ségécé a affirmé prendre en main le problème mais depuis, les problèmes subsistent. La dérogation est un moyen pour peser sur cette problématique. La Vallée a fait des efforts mais la gestion des flux est catastrophique. Le vote pourrait également être conditionné à la mise en place d'une gestion efficace pour stopper la prolifération des caddies sur la ville. Auchan et la Ségécé se renvoient la responsabilité. La ville doit leur expliquer que l'activité économique est essentielle mais qu'il faut respecter le principe de payeur-pollueur.

M. YAHOUEDEOU estime qu'il serait difficile de conditionner les demandes de la Ségécé. La Ségécé risque de ne pas prendre ces requêtes au sérieux. Par contre, les élus pourraient organiser une réunion sur la gestion des flux.

M. GAYAUDON rappelle que la commune a déjà œuvré pour demander le respect des espaces publics. Depuis, la gestion des flux a été améliorée. Toutefois, il est possible d'organiser cette réunion tout en votant en parallèle sur cette demande et, si le résultat n'est pas satisfaisant, la ville peut toujours prendre des mesures l'année suivante.

- M. CHITRIT précise ne jamais avoir douté de l'implication de la ville. Il constate cependant que la Ségécé n'écoute pas les requêtes et que, sur le quartier du parc, les habitants vivent l'enfer pendant les dimanches de soldes. Lors d'une rencontre informelle, le responsable de la Ségécé a affirmé « les élus passent et la Ségécé reste » mais il oublie que les élus peuvent aussi se montrer fermes.
- M. TSARAMANA indique qu'il a pu constater que la Ségécé organisait le ramassage des caddies. Il réside cours de la Garonne et, cette année, il a été agréablement surpris par la tranquillité lors des jours de soldes.
- M. GAYAUDON remercie M. TSARAMANANA de son témoignage.
- M. GUEGUEN rappelle que les problèmes de stationnement ont été évoqués à plusieurs reprises en commission d'urbanisme. La commune a beaucoup investi dans les aménagements et M. GUEGUEN estime qu'il n'est pas dérangeant de conditionner la mesure à la prise en compte de ces problèmes.
- M. GAYAUDON transmettra les interrogations des élus sur le respect de l'environnement au directeur.
- M. RICHARD partage la proposition de M. CHITRIT. Il propose de demander à la Ségécé d'organiser une réunion sur chacun des deux sujets (une sur chaque sujet) avant la prochaine ouverture de dimanche, où la Ségécé présenterait ses engagements. Le point pourrait alors être voté au prochain Conseil.
- M. GAYAUDON estime qu'il s'agit d'une bonne proposition et s'y inscrit.

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

VIII- AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE SERRIS DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SERRIS

Rapporteur: M. FABRIANO

Selon l'article R 123-3 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du même code, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

Les réflexions ont été menées sur 7 thématiques : le développement démographique, le développement de l'habitat, les équipements, le développement économique, le cadre de vie, les transports et les déplacements, l'environnement et le paysage.

Le document présente une vision globale avant de se prononcer sur le POS.

Il s'agit des orientations suivantes :

- le Val d'Europe est considéré comme un atout majeur de la région Ile-de-France et de son rééquilibrage vers l'Est. Il doit accueillir à moyen et long terme un pôle économique et urbain d'envergure compte tenu de sa desserte routière et ferrée;
- rééquilibrer le taux d'emploi à l'Est de la région Ile-de-France par rapport à l'Ouest ;
- la totalité des terrains sur Serris localisés au Nord de l'autoroute A4 sont définis en tant que secteurs d'urbanisation préférentielle;
- un espace vert à créer ou un espace naturel à ouvrir au public au Nord Est du bourg de Serris ;
- permettre une offre diversifiée de logements ;
- garantir le maintien et le développement des espaces naturels encore existants dans la ceinture verte.

Le SCOT du Val d'Europe est en cours d'élaboration et son PADD a fait l'objet d'un débat en Comité Syndical. L'objectif retenu en matière de poids de population est de 38 000 habitants en 2015 et de 55 à 60 000 en 2030. Cela implique pour l'ensemble du territoire :

- un rythme global moyen de 400 logements par an (période 2010/2015);
- un rythme global de 500 logements par an pour le reste de la période ;
- un objectif d'équilibrage à l'horizon 2015 du nombre d'habitants entre les cinq communes du Val d'Europe.

Le PIG a été modifié par décret le 14 septembre 2010 et couvre désormais la totalité du périmètre du Val d'Europe. Il définit ainsi l'affectation des sols et le programme d'urbanisation de l'ensemble du territoire de la commune de Serris. Il est désormais envisagé dans le cadre du PIG un poids de population cohérent avec le PADD du SCOT à l'horizon 2030.

Les terrains situés au Nord du bourg de Serris sont intégrés dans le périmètre d'intervention de la Société Euro Disneyland. Sur ce territoire, le programme Euro Disneyland doit pouvoir être réalisé tel que défini dans le rapport du PIG.

On doit donc distinguer sur Serris:

- un objectif d'environ 6 400 logements à terme (il a déjà été réalisé environ 3 200 logements);
- le quartier Serris Centre Urbain Est, destiné à accueillir un programme d'habitation à dominante collective, différents programmes hôteliers, des commerces, des résidences sociales ainsi que des équipements publics;
- un parc urbain d'au moins 11 hectares;
- un programme de bureaux d'activités et un pôle d'enseignement supérieur (ZAC des Gassets) ;
- le parc du Prieuré, pour accueillir un programme d'activités, de bureaux et de services ;
- le parc du Couternois, destiné à accueillir un programme mixte d'activités et de services, des programmes adaptés aux TPE ainsi que quelques logements.

Plusieurs documents sont en cours d'élaboration :

- le Programme Local de l'Habitat, qui doit être compatible avec le PLU;
- le Plan local de Déplacements des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée, qui doit être compatible avec le PLU;
- le projet d'agglomération du Val d'Europe ;
- la charte de Développement Durable du Val d'Europe 2010-2030 ;
- l'Agenda 21 de la Ville de Serris ;
- l'étude sur les commerces de proximité du SAN.

Le PADD doit accompagner la mutation urbaine de Serris (d'un passé agricole à une agglomération francilienne), afin de poursuivre les objectifs d'un développement urbain durable, respectueux de l'environnement et des générations futures.

Serris s'inscrit dans les principes d'équilibre suivants :

- équilibre socio-économique avec la promotion de la diversité ou de la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers, mais aussi l'équilibre entre l'habitat et l'activité;
- équilibre urbain, c'est-à-dire la promotion d'un développement mieux équilibré, poursuivre de façon maîtrisée le développement urbain à l'est du territoire, structurer et hiérarchiser les infrastructures de déplacements, favoriser les modes alternatifs;
- équilibre économique, avec le respect des écosystèmes et des continuités écologiques.

Le document a déjà été présenté en commission d'aménagement et il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IX- AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°8 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE SERRIS PAR LE SAN (EN LIEN AVEC L'AVENANT 9 A LA PHASE III ET LE POINT N°8 SUR LE PADD DE SERRIS)

Rapporteur: M. FABRIANO

Suite aux demandes des élus, la modification a été différée pour permettre la tenue d'un débat global. Le PADD a déjà obtenu un avis favorable en Commission de logement et il est aujourd'hui présenté aux élus du Conseil Municipal. L'avenant propose un ensemble de réalisations qui requiert l'augmentation de la SHON de la ZAC du centre urbain et l'extension du quartier du lac (qui passe de zone IVNA en zone INA).

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le SAN à lancer la procédure de modification N°8 du POS.

M. GAYAUDON précise que le point vise simplement l'intégration des opérations résidentielles et économiques prévues dans le cadre de l'avenant 9 à la phase III. Ces opérations comprennent un ensemble de 370 logements dont 36 en accession à prix maîtrisé.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

X - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	Intitulé	Dépenses TTC
2011-99	29 novembre 2011	Contrat d'assistance technique et support téléphonique avec le prestataire DCI (renouvellement)	4 371,38 €
2011-100	05 décembre 2011	Renouvellement contrat Service Max avec la société Berger-Levrault pour les logiciels Magnus (Etat- Civil/Elections/RH/Finances)	5 328,12 €
2011-101	20 décembre 2011	Contrat de maintenance 2012 avec la société I2G pour le logiciel Cadamap et Urbamap	1 788,51 €
2011-102	20 décembre 2011	Acquisition et installation d'une classe informatique mobile	16 703,34 €
2011-103	21 décembre 2011	Convention de prise en charge financière pour un contrat d'apprentissage	1 946,45 €
2011-104	22 décembre 2011	Marché 2011-08 : acquisition de matériel de salage et d'un camion benne	Lot 1 : 12 797,20 € (trémie de salage) Lot 2 : 44 844,20 € (camion benne)
2012-01	5 janvier 2012	Contrat de cession avec Acte 2 pour le spectacle « Hitch » du 14 janvier 2012	6 103,50 €
2012-02	5 janvier 2012	Contrat de cession avec le Théâtre d'Ombrelle pour le spectacle « Le prince Tigre » le 29 janvier 2012	2 495,29 €
2012-03	10 janvier 2012	Avenant n°1 au marché n°2011-01 relatif à la location et maintenance de copieurs	609,67 €
2012-04	11 janvier 2012	Convention de formation concernant la participation aux Entretiens Territoriaux 7 et 8 décembre 2012	400,00 €
2012-05	12 janvier 2012	Convention de formation d'expert Groupe territorial « Loi de finances 2012 » le 19 janvier 2012	418,60 €
2012-06	12 janvier 2012	Convention avec ML Griffe pour l'animation de l'atelier modelage sculpture de janvier à juin 2012	4 186,00 €
2012-07	12 janvier 2012	Convention avec la Cie du 7 au soir pour l'animation de l'atelier théâtre au collège Madeleine Renaud de janvier à mai 2012	2 464,00 €
2012-08	12 janvier 2012	Renouvellement du contrat Horanet : assistance téléphonique et maintenance monétique	5 835,20 €
2012-09	12 janvier 2012	Renouvellement du contrat d'assistance du logiciel de gestion du parc informatique	1 064,12 €
2012-10	19 janvier 2012	Contrat de cession avec la Cie Le Phalène pour le spectacle « Influence » le 04 février 2012	5 346,00 €
2012-11	19 janvier 2012	Contrat de cession avec la Cie Les acteurs de bonne foi pour le spectacle « En attendant le petit poucet » le 12 février 2012	2 490,42 €
2012-12	19 janvier 2012	Convention de location de salle pour le repas des aînés le 29 janvier 2012 avec Luc Dinneweth à la Ferme de la Jonchère	1 680,00 €
2012-13	19 janvier 2012	Contrat de cession avec la Cie des Hommes pour le spectacle « Une Bérénice » le 31 mars 2012	4 576,74 €

N°	Date	Intitulé	Dépenses TTC
2012-14	19 janvier 2012	Contrat de cession avec l'association Praxinoscope pour le spectacle du 04 avril 2012 « A fleur de peau »	2 17,16 €
2012-15	19 janvier 2012	Contrat de cession avec l'atelier théâtre actuel pour le spectacle « les peintres au charbon » le 14 avril 2012	8 967,50 €
2012-16	23 janvier 2012	Convention de prestation de service pour une animation à l'école Robert Doisneau de janvier à juin 2012 avec l'atelier cupressien de théâtre du Val d'Europe	3 600,00 €
2012-17	24 janvier 2012	Contrat de maintenance Magnus pour le logiciel Sage Loan (finances)	7 093,24 €
2012-18	24 janvier 2012	Contrat de maintenance avec la société Mazenq pour les installations téléphoniques	2 812,99 €

La séance est levée à 23h35 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.